

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

GRUPE DES ELUS COMMUNISTES

Conseil régional
Réunion des 15 et 16 décembre 2005

Intervention de Daniel Gilles **Nouvelle politique territoriale**

Monsieur le Président,
Cher(e)s collègues,

Ce nouveau cadre, proposé pour la politique territoriale, est issu d'une très longue concertation et de très nombreuses rencontres, avec nombre d'élus locaux, de fonctionnaires territoriaux, acteurs sociaux et les élus régionaux. Les deux assises des territoires qui se sont tenues à Morlaix ou à Saint-Brieuc en ont été des moments médiatiques.

Après une analyse intéressante, faisant part des constats sur la situation bretonne et le niveau de nos territoires bretons, qui nous permet un certain regard, une vision des forces et faiblesses de nos pays et après un examen critique des contractualisations précédentes, dont nous terminons la réalisation concrète, non sans l'avoir infléchie, le document nous propose un certain nombre d'axes, de propositions, d'orientations pour inscrire les 21 pays de Bretagne comme partenaires de la Région sur la base de contrats.

Il a été tenu compte des diverses expressions parfois contradictoires de notre région. Le CESR le salue à sa façon, en soulignant la prise en compte de préconisations qu'il faisait depuis longtemps.

Par définition une politique territoriale induit des compromis entre une vision volontariste et des volontés de planification globale, qui parfois peuvent être technocratiques ou autoritaires et un pragmatisme plus tolérant, partant davantage du réel contradictoire, des différences, historiques, géographiques, de développement des richesses de nos pays de Bretagne et des projets enracinés, émanant des élus et des citoyens des territoires.

La Région, institution nouvelle, aux moyens somme toute limités, cherche à assurer plus de cohérence et de solidarité. Elle vient heureusement souvent en contrepoint de

mécanismes libéraux qui jouent contre notre région et ses territoires.

Je souhaite qu'elle résiste toujours mieux à la mise en compétition tous azimuts, voulue par les forces d'argent au détriment de la solidarité et des coopérations nécessaires.

Je voudrais tout d'abord rappeler que cet effort régional pour un véritable aménagement des territoires, que nous souhaitons réaffirmer, et auquel nous voulons attacher des moyens significatifs, intervient dans un contexte particulièrement difficile pour toute volonté d'équilibre et de justice.

En effet, il convient de rappeler que l'aménagement du territoire est et devrait être aussi une compétence de l'Etat.

Or, de ce point de vue, nous sommes particulièrement inquiets des évolutions actuelles où, comme dans bien d'autres domaines, nous sommes confrontés, à la fois à des désengagements de l'Etat, à des restrictions de moyens envers les régions et les personnes qui en ont le plus besoin, et à la volonté d'aller vers une organisation de la société encore plus libérale.

Nous n'avons aujourd'hui aucune lisibilité véritable de l'avenir de la contractualisation nationale, des contrats de plan, des moyens affectés au FNADT.

Nous ne voyons pas évoluer les péréquations et les dotations de l'Etat de manière positive pour les collectivités, c'est le moins que l'on puisse dire. D'ailleurs, en transformant les CIADT en CIICT, le Gouvernement abandonne de manière symbolique, l'idée du développement du territoire au profit d'une notion idéologique et réductrice de compétitivité, qui fleure bon les dispositifs gouvernementaux, lancés de manière concurrentielle par Villepin et Sarkozy et qui limitent le développement à la dimension économique et financière, notamment de certains grands groupes.

Nous sommes aussi confrontés au désengagement de l'Europe, qui avec les fonds structurels, intervenait d'une certaine manière sur le terrain de l'aménagement des territoires. Ces fonds, dont notre région et notamment certains territoires avaient pu bénéficier de façon significative, venaient en compensation de mécanismes qui jouaient contre nous.

Aujourd'hui que se discute le budget de l'Union, sous la houlette de Tony Blair, dans l'ombre de Mme Thatcher nous voyons bien que les nouvelles restrictions drastiques sont à l'ordre du jour. L'ensemble des chefs d'Etat, des chefs de Gouvernement, d'ailleurs tous

partisans, rappelons le d'un « OUI » très libéral à un projet de constitution heureusement refusé par les peuples, veulent réduire leurs moyens et les ambitions de l'Union, remettent en cause les fonds européens territoriaux. Ceux-ci seraient réduits pour les pays entrants et ramenés à la portion congrue pour les autres, déterritorialisés d'une certaine manière. Et certaines propositions visent à faire arriver l'argent dans les lieux « compétitifs », décidément le fameux adage « il pleut toujours où c'est mouillé » à de beaux jours devant lui.

Pour ma part, je considère que nous devons nous battre pour une ambition européenne nouvelle et pour gagner des fonds qui devraient être répartis sur des grands travaux, comme par exemple le « Fer » ou des actions territoriales de qualité, notamment en terme de grands équipements, dans les régions les plus défavorisées.

C'est dans ce contexte que le Conseil régional veut confirmer sa proposition d'une politique territoriale. **La région de ce point de vue est à son niveau au rendez-vous des attentes.** C'est méritoire, nous voulons en quelque sorte faire de la résistance en confortant une ambition politique territoriale avec lucidité quant à nos moyens.

Pour nous, il s'agit bien de créer les conditions, de renforcer les coopérations entre les territoires, dans une dynamique de développement durable, sur la base de projets partagés et concrets, en terme d'équipements et d'actions pour les populations, à l'opposé d'une mise en concurrence des territoires entre eux.

A partir de là, il s'agissait de trouver un ensemble de critères permettant d'assurer une répartition équilibrée et la plus honorable possible. Il s'agissait aussi d'imaginer des règles équitables et simples, transparentes et efficaces.

Pour l'avoir régulièrement rappelé depuis le renouvellement 2004, je crois qu'il était bon que l'on confirme dans ce document que les politiques sectorielles constituent bien la colonne vertébrale de nos actions régionales. Elles sont l'architecture même de l'action de notre institution et il convient de voir la politique territoriale comme une articulation entre ces politiques et les projets émanant des territoires. Cette articulation doit être travaillée sur l'organisation de la rencontre entre les projets locaux et une volonté de cohésion interne des pays de Bretagne.

Il était important également que le Conseil régional affiche son ambition en annonçant les moyens qu'il entend consacrer à cette action. Déjà, dès 2004, nous avons augmenté les sommes consacrées à la politique territoriale en compensant le FEDER territorial à hauteur de 16 millions d'euros après la gestion pour le moins chaotique et injuste de l'Etat dans ce domaine, portant ainsi le total affecté à 174 millions d'euros pour la période précédente 2000-2005. C'est aujourd'hui 200 millions d'euros qui seront consacrés à la

politique territoriale, programme 101, pour les 6 prochaines années et il y a l'idée affichée de consolider pour 60 millions d'euros provenant des politiques sectorielles pour des projets qui pourront cumuler un financement sectoriel et territorial. Si on peut comprendre l'idée un peu complexe de cet affichage politique, il eût été prudent de présenter le calcul des enveloppes par pays selon les deux chiffres de 200 et 260 Millions d'€ ce qui éviterait des ambiguïtés, des incompréhensions préjudiciables.

Au delà de ce problème qu'il conviendrait d'entendre, avec 200 Millions d'€, l'ambition est réaffirmée nettement dans le cadre pourtant contraint de nos budgets que le gouvernement travaille à corseter toujours davantage.

L'affirmation de la prise en compte des territoires plus défavorisés par un dispositif permettant une certaine péréquation des dotations, reste un point fort de la politique régionale. De ce point de vue, les critères retenus m'apparaissent globalement intéressants, ils ne participent pas d'un scandale absolu.

En tout état de cause, les propositions concrètes mériteront sans doute d'être retravaillées, elles sont brutes de décoffrage aujourd'hui. Dans l'état actuel de nos connaissances, il est clair qu'il faut se donner l'objectif d'une clause de révision à 2 ou 3 ans, pour pouvoir éventuellement corriger des tirs qui s'avèreraient insuffisamment précis, après une première période de mise en route, d'observation et d'évaluation, et effacer certaines ambiguïtés qui subsisteraient. C'est je crois, ce qui est proposé

Concernant la notion d'enveloppe libre autour du structurant local, il est clair que cette notion peut laisser libre cours à certaines décisions d'opportunités. Quelques règles simples, rappelées en page 53, me paraissent de bon aloi et, pour avoir régulièrement indiqué mon envie de faire reconnaître la liberté d'appréciation des territoires, je me félicite que les indications aient été écrites de manière ouverte et que quelques règles de bon sens aient pu être rappelées. Il a fallu beaucoup répéter pour modifier quelque peu certaines déclarations péremptoires et interventionnistes qui avaient parfois cours chez certains de nos collègues.

Nous partageons aussi l'idée que la construction des contrats avec les pays doit s'inscrire dans une volonté de partir des territoires à dimension humaine, qui favorisent le lien social et la démocratie, qui permettent de répondre aux besoins de développement, de construire avec les populations, de répondre à leurs besoins d'équipements et d'actions. Des lieux qui soient des lieux de solidarité, d'ouverture et aussi d'exercice à la citoyenneté.

Si incontestablement la réalité des pays peine à trouver complètement sa plénitude et, qu'en particulier l'élection au second degré ou du 3^e degré et la faiblesse des administrations à ce niveau est une difficulté, il n'empêche qu'aujourd'hui, les pays pourraient devenir des lieux de discussions, des lieux plus démocratiques ouverts si l'on permet aux élus et aux acteurs de disposer de toutes les informations des fonctionnaires et de la technocratie.

Des lieux citoyens où le rôle des référents régionaux doit être absolument réévalué et où les élus locaux doivent évidemment être respectés.

Bien évidemment, pour l'avoir proposé, nous ne pouvons qu'approuver l'idée de donner quelques moyens aux conseils de développement qui peuvent être des lieux intéressants de démocratie participative.

Je crois aussi que la réalité concrète et la force réelle des institutions départementales, qui elles aussi ont certaines volontés d'aménagement et d'organisation des espaces, ne doivent pas être sous estimées. A titre d'exemple le Département d'Ille et Vilaine va consacrer 100 millions d'€ à sa politique territoriale. Il contractualise, lui avec les ECPI. Si nous pouvons avoir une force et une ambition de mise en cohérence, cela ne peut se faire que sur la base du partenariat, sans tutelle.

De même, la réalité cette fois très concrète et puissante des intercommunalités, en subsidiarité avec celle, historique, des communes et des villes, ne peut évidemment être ignorée.

Il s'agit évidemment, par exemple, de prendre en compte les grandes agglomérations de Bretagne : Rennes, Brest et Lorient, et les 7 autres communautés d'agglomérations.

De ce point de vue l'idée de cosignatures des contrats participe d'une bonne intention.

D'une manière plus générale sur une notion d'aménagement national du territoire, il est vain de ne pas prendre en compte l'existence de la grande métropole nantaise, aux portes de la Région Bretagne. Attention donc, à ne pas céder à la tentation de lobbies particuliers, ou d'un quelconque chauvinisme.

Les mécanismes, les propositions de calendriers des contrats et le fonctionnement selon le schéma des trois enveloppes, nous apparaissent forcément intéressants. Cela étant, il faudra pour le mettre en œuvre, de la souplesse, de l'écoute et de la tolérance et rester cohérents avec nos orientations politiques sectorielles, qui elles aussi doivent être cadrées financièrement sur le mandat.

Les dix chantiers rappelés, page 52, constituent, de ce point de vue, une synthèse dynamique. Il conviendra de relier cela en articulant avec les projets innovants et enracinés en matière d'équipements et d'actions émanant de nos différents territoires.

Pour conclure, je considère que le document proposé est un point d'appui pour mettre en oeuvre une volonté, qui selon moi, doit permettre à la Bretagne et ses territoires de mieux résister aux mécanismes désastreux d'un libéralisme qui poursuit les concentrations et les délocalisations selon les règles du profit maximum, souvent au mépris des histoires, des hommes, des femmes et des cultures, qui organise un véritable déménagement du territoire.

Ceci appelle d'autres évolutions, j'allais dire révolutions. Nous posons ici un acte fort alors que l'Etat, plutôt le gouvernement, recule quotidiennement sur sa volonté d'apporter des moyens nécessaires dans les secteurs en difficulté. On le voit particulièrement dans nombre de cités mais aussi de territoires ruraux.

Ce document, est un point d'appui. Il est un signe de la volonté d'action d'une région, qui a l'ambition politique que lui ont donné les bretonnes et les bretons en 2004, une région qui doit combattre en permanence les mécanismes qui jouent contre elle et ses territoires, une région qui a à s'extirper concrètement de la camisole financière dans laquelle le gouvernement actuel veut l'enfermer en lui imposant d'un côté des transferts de charges sans les moyens correspondants et d'autre part en corsetant et en cassant la dynamique potentielle des recettes autonomes, tout en ne faisant rien vers une authentique péréquation.

Je terminerais par deux interrogations ou idées : Je pense que l'ancien dispositif du FAUR, devenu aujourd'hui ECOFAUR et qui comporte de tout évidence, cette dimension d'aménagement du territoire, des villes et des villages, aurait pu être, intégré à notre nouvelle politique territoriale avec le souci de mieux prendre en compte l'ensemble et la diversité des demandes.

Enfin, quand on évoque le problème de l'aménagement du territoire, il est absolument prioritaire de rappeler à l'Etat ses responsabilités et ses devoirs dans le maintien et le développement des services publics sur l'ensemble de nos territoires. Je soutiens pour ma part ceux qui luttent pour cela dans le Centre Bretagne comme dans toute notre région.

Merci de votre attention.